

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES

COMMUNE D'ESTAGEL

Conseil Municipal

Compte rendu sommaire de la séance du 26 mars 2021

PRESENTS : Véronique ALLARD, Georges BADRIGNANS, Pierre-Marie BERNIER, Robert BILE, Michel CADE, Sandra CAZENOVE-VALENTI, Claude DUMARCEY, Roger FERRER, Marie-Claude FERRIS, Antoine LOPEZ, Doriane LUZ-GARAU, René MONIER, Fatma NASRI, Maëva RIGAT, Suzanne WOLFF

ABSENTS : Néant

PROCURATIONS : Néant

SECRETAIRE DE SEANCE : Fatma NASRI

La majorité des conseillers municipaux étant présents, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 17h00.

Madame Fatma NASRI est désignée comme secrétaire de séance. En outre, il est décidé d'adoindre à cette secrétaire, en qualité d'auxiliaire pris en dehors du Conseil, Monsieur Didier CALVET, Secrétaire Général, qui assistera à la séance sans participer aux délibérations.

Informations au Conseil Municipal

Le Maire informe l'assemblée que lors des absences du policier municipal le stationnement de la Place Général de Gaulle devient anarchique et complique l'installation du marché. Il propose d'installer deux barrières le jeudi soir afin de délimiter la zone du marché.

Le Maire indique au Conseil Municipal le besoin de recenser les tombes à l'abandon du cimetière communal. L'agent en charge de l'état civil effectuera cette démarche. Le maire rappelle que ce sont des compétences de Perpignan Méditerranée Métropole. Malgré tout, notre agent sera autorisé à faire le travail de recensement.

1 – Vote taxes locales 2021

Monsieur le Maire propose de fixer les taux d'imposition des deux taxes directes locales comme suit (Taux TH 15,66 % non modifiable en 2021) :

- Taxe foncière bâti : 23,66 %
- Taxe foncière non bâti : 58,58 %

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité approuve les taux tels que proposés.

Mandate le Maire pour signer tout document nécessaire à cet effet.

2 – Vote du Budget Primitif 2021

Monsieur Roger FERRER expose au Conseil Municipal les modalités de vote du budget primitif à savoir : vote par chapitre en section de fonctionnement et pour les recettes d'investissement et vote par opération pour les dépenses d'investissement.

Il précise aussi que le vote du BP s'effectue avec la reprise des résultats de N-1 et présente le projet de budget primitif pour 2021 :

Fonctionnement

Dépenses : 3 325 325,03 €
Recettes : 3 325 325,03 €

Investissement

Dépenses : 2 632 948,62 €
Recettes : 2 632 948,62 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, adopte le projet de budget pour 2021, chapitres après chapitres, opérations après opérations, équilibré en dépenses et en recettes et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires.

3 – Demande de subvention : informatisation des écoles

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet intitulé « socle numérique dans les écoles élémentaires communales » le financement étant assuré par l'Etat dans le cadre du plan France relance. Le projet comprend 2 volets principaux :

- Un volet équipement financé à 70% plafonné à une dépense de 3 500 euros par classe d'un montant de 24 654,00 € TTC
- et*
- Un volet services et ressources subventionné à 20 euros par élèves maximum d'un montant de 1 814,00 € TTC

Le montant de la subvention demandée à l'Etat est de 14 700 euros pour le volet équipement et de 907 euros pour le volet services et ressources.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

APPROUVE le projet présenté d'un montant total TTC de 26 468.00 €

AUTORISE le maire à déposer le dossier de demande de subvention pour un montant total de 15 607.00 €.

4 – Demande de subvention : modification de la délibération du Conseil Municipal du 16/12/2020 (réfection de la salle Arago)

Annule et remplace la délibération du 16 Décembre 2020 (visée le 18/12/2020)

Monsieur le Maire au conseil municipal rappelle la délibération du 16 décembre 2021 concernant l'approbation du projet d'aménagement d'une cuisine et de sanitaires à la salle Arago pour un montant estimé à : **75 515,55 € HT**

Il propose à l'assemblée d'inclure au coût de l'opération les frais de maîtrise d'œuvre qui s'élèvent à 2 750.00 € H.T.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

DECIDE :

- D'inclure les frais d'honoraires du projet (2 750.00 € H.T.) à celui des travaux (75 515.55 € H.T.) portant ainsi le montant total de l'opération à **78 265.55 € H.T.**
- De solliciter une aide financière aussi élevée que possible auprès de l'Etat (DETR, plan de relance), Département, Région et autres organismes sur ce nouveau montant.
- D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

5 – Crédit d'impôt – Modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il conviendrait de créer un poste d'adjoint administratif territorial à 20/35^{ème} et d'approuver la modification du tableau des effectifs :

Le Maire propose au Conseil Municipal les modifications suivantes :

- La création :
- o 1 poste d'adjoint administratif territorial à 20/35^{ème}

Le Maire propose ainsi le nouveau tableau des effectifs pour la Commune à compter du 1^{er} avril 2021 :

FILIERE ADMINISTRATIVE
1 postes d'attaché principal TC
1 poste d'emploi fonctionnel de Directeur Général de Service TC de 2 000 à 10 000 habitants
1 poste de rédacteur TC
1 poste de rédacteur principal de 1 ^{ère} classe TC
3 postes d'adjoint administratif territorial principal de 1 ^{ère} classe TC
1 poste d'adjoint administratif territorial 20/35 ^{ème}
FILIERE TECHNIQUE
1 poste d'agent de maîtrise principal TC
1 poste d'agent de maîtrise TC
4 postes d'adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe TC
1 poste d'adjoint technique territorial principal de 2 ^{ième} classe TC
1 poste d'adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe à 30/35ème
4 postes d'adjoint technique territorial TC
FILIERE SOCIAL ET MEDICO SOCIAL
3 postes d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 1 ^{ière} classe
FILIERE POLICE MUNICIPALE
1 poste de brigadier-chef principal
FILIERE ANIMATION / SPORTS
1 poste d'éducateur territorial des APS Principal 1 ^{ière} classe
1 poste d'éducateur territorial des APS
1 poste d'adjoint territorial d'animation principal de 1 ^{ère} classe TC
2 postes d'adjoint territorial d'animation principal de 2 ^{ème} classe TC
1 poste d'adjoint d'animation à 30/35 ^{ème}

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, en son article L2121-29,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, en son article 34,

Le Conseil Municipal ouï cet exposé et après avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE, la création de poste proposée

- **Décide d'adopter** le tableau des effectifs comme proposé ci-dessus à compter du 1^{er} avril 2021.
- **Dit que** les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au budget primitif 2021

6 - Questions diverses

A la demande de certains conseillers le café sera préparé avec l'eau de la ville et non avec les bouteilles d'eau minérale.

Le Maire propose à l'assemblée de relancer le dossier des volets roulants de l'école maternelle qui ont un défaut d'utilisation. Il demande à Monsieur Didier CALVET de prendre les mesures nécessaires pour solutionner ce problème.

Clôture de la séance à 19h30.

Vu pour être affiché le 26 mars 2021, conformément aux prescriptions de l'article L. 2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

**La Secrétaire,
Fatma NASRI**

**À Estagel, le 26 mars 2021
Le Maire,
Roger FERRER**

